

QUATRIEME ACTE.

La scène représente une salle d'audience. Les avocats sont assis autour d'une table avec le Shérif. Un juge préside.

SCÈNE I.

Le Shérif, Le Juge, Avocats.

LE JUGE. — A-t-on fait venir le nommé Félix Poutré ?

LE SHÉRIF. — Il va être ici dans un instant.

LE JUGE. — Bien nous allons tâcher de lui faire subir un interrogatoire quelconque. Peut-être que, dans sa folie, il pourra faire quelques déclarations qui pourront nous être d'une grande utilité. Il est toujours sous le coup d'une affection mentale, m'a-t-on dit. Il est heureux, celui-là, car il ne peut dire que sa sentence était déjà écrite.

SHÉRIF. — Votre honneur me permettra de lui faire observer que voilà déjà plus de deux mois que le pauvre jeune homme a perdu la raison. Les soins du médecin de la prison ont été inutiles ; son état va toujours empirant et menace de devenir dangereux et pour lui et pour les autres prisonniers qui sont à chaque instant exposés à toutes sortes de mauvais traitements de sa part. Deux fois par jour, il a des attaques d'épilepsie et se débat dans les convulsions les plus épouvantables. Et quand ses crises sont passées, il se rue sur ses compagnons et assomme tous ceux qu'il peut atteindre. Six hommes ne lui pèsent guère au bout des bras. Il casse les vitres de la prison, renverse l'eau des prisonniers, jette leurs vêtements au feu, et assomme les tourne-clefs, tellement qu'il n'y a plus que le géolier en chef qui puisse mettre le pied dans cette chambre. Il n'y a que quelques jours encore, il a failli mettre le feu à la prison, il s'était mis dans la tête que le poêle n'était pas de niveau, qu'il fallait le plomber. Après avoir mis